



Avantage de toute nature : chauffage, électricité, logement

Un employeur qui fournit gratuitement l'électricité et/ou le chauffage à un travailleur, lui offre, sur le plan fiscal, un avantage imposable.

Ces avantages sont évalués forfaitairement et indexés annuellement par le fisc.

Les montants pour l'année 2023 sont les suivants :

	Electricité	Chauffage
Dirigeant d'entreprise et personnel de direction	1.160 €/an	2.330 €/an
Autres bénéficiaires	520 €/ an	1.050 €/an

La Boutique de Gestion ASBL

Bienvenue aux Acteurs de Plus-Value Sociale

rue Henri Lecocq, 47/1, 5000 Namur bureaux, formations, siège social - Tél : 081 26 21 58

rue Josaphat 33, 1210 Bruxelles bureaux, formations - Tél : 02 219 89 84

Numéro d'entreprise : 0433 426 286 - RPM Liège (div.Namur)

Email général : info@boutiquedegestion.be - Site : www.boutiquedegestion.be

Banque : BE04 3100 7615 8931

Agence de placement W.RS.592 / B-AA10.014

Enregistrée en région de Bruxelles-capitale sous le numéro : 00456-405-20130419